



CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

ONE IT SERVICE

Valable dès le 01.06.2009

GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres qui demeurent valables 30 jours à dater de leur émission, sous réserve de variations éventuelles des prix selon les conditions imposées par les fournisseurs de ONE IT Service. Elles sont, le cas échéant, précisées et/ou complétées par des conditions particulières spécifiées dans le document financier de l'offre.

DÉFINITION

La prestation est décrite dans l'offre ou proposition de contrat, son exécution comprend à la charge de ONE IT Service les matériels et logiciels nécessaires à l'exécution de ces travaux. La prestation est exécutée avec les moyens et le personnel du choix de ONE IT Service.

RÈGLEMENT

Tous les prix sont exprimés hors taxes. Les taxes sont appliquées en sus et selon la réglementation en vigueur. Au cas où celles-ci seraient modifiées, les variations prendraient effet dès leur mise en application.

Le prix ne comprend jamais :

- les frais de déplacement (sauf si expressément spécifié),
- les pertes de temps ainsi que tous les frais engagés qui pourraient résulter d'un contre-ordre tardif ou d'une erreur de la part du client.

Ces frais et débours sont facturés au client en sus du prix et payables à 14 jours. Par défaut et sauf expressément spécifié, le règlement du matériel se fait comptant à la commande et celui des prestations à 14 jours, date de facture. Les règlements seront effectués selon les modalités de paiement spécifiées sur la facture. Tout retard de paiement entraîne automatiquement des frais de rappel et intérêts moratoires. L'intérêt est dû par le seul fait de l'échéance contractuelle du règlement. Cette pénalité court à compter de la date d'échéance jusqu'au jour du paiement complet des sommes dues.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Le personnel de chaque partie reste sous la dépendance, l'autorité et le contrôle de son employeur.

MOYENS À DISPOSITION

Dès le début de réalisation de la prestation de services, le client met à la disposition de ONE IT Service les matériels ou matières nécessaires à la réalisation de la prestation de services.

TRANSPORT ET LIVRAISON DU MATÉRIEL

Le matériel sera livré par ONE IT Service à l'adresse des bureaux du client. Les frais de transport et de livraison sont à la charge du client, l'assurance jusqu'au lieu de livraison étant contractée par ONE IT Service.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ DU MATÉRIEL

Les marchandises énumérées dans le devis ou la proposition de contrat resteront la propriété de ONE IT Service jusqu'au paiement intégral de leur prix par le client. Le client s'interdit de disposer du matériel de quelque manière que ce soit jusqu'à l'accomplissement de cette condition. Entre temps, les marchandises devront rester individualisées dans les bureaux, ateliers ou entrepôts du client. Les risques de perte, de vol ou de destruction seront à la charge de ce dernier.

RESPONSABILITÉS RESPECTIVES

Le client doit désigner un responsable qui sera l'interlocuteur de ONE IT Service. De son côté, ONE IT Service désignera au client le responsable qui aura la charge de la réalisation de la prestation de services.

ENGAGEMENT DU CLIENT

Le client s'engage à apporter sa pleine collaboration à ONE IT Service afin de permettre l'exécution de prestations d'assistance et en particulier à :

- fournir à ONE IT Service les informations et éléments indispensables à la bonne compréhension des problèmes posés,
- mettre à la disposition de ONE IT Service pour les prestations que celui-ci réalise chez le client les moyens nécessaires à leur exécution.

ENGAGEMENT DE ONE IT SERVICE

ONE IT Service s'engage à mener à bien la tâche décrite dans le devis ou la proposition de contrat conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

RÉCEPTION

La réception de la prestation réalisée s'accomplit en présence des deux parties. Les parties effectueront un contrôle de conformité aux spécifications de la proposition. Pour ce faire, ONE IT Service remettra au client un rapport d'intervention mentionnant les différentes tâches réalisées dans le cadre de la prestation. Ce contrôle, dès qu'il sera satisfaisant, donnera lieu à la signature par les parties d'un procès verbal de réception. La réalisation de la prestation de services est considérée comme entièrement terminée et

acceptée par le client lorsque toutes les conditions spécifiées dans le devis ou la proposition de contrat ont été remplies.

RESPONSABILITÉ

ONE IT Service déclare être assuré pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de la prestation par son personnel ou ses collaborateurs. Le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, la responsabilité éventuelle de ONE IT Service, à raison de l'exécution des obligations nées du présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client pour les services et tâches fournis par ONE IT Service. ONE IT Service ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre de la détérioration ou destruction des fichiers, documents, données... qui auraient été confiés au client. De même, ONE IT Service ne peut être tenu responsable de la disparition d'informations conservées dans des zones « temporaires », dites « à supprimer » ou « Corbeille »

PROPRIÉTÉ DES RÉSULTATS

ONE IT Service s'engage à remettre au client tous les éléments, notamment les rapports, brochures et autres documents préparés spécialement pour le client.

CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent mutuellement à respecter la plus stricte confidentialité sur tout ce qu'elles pourraient apprendre à l'occasion de la réalisation de la prestation de services. Chaque partie pourra obtenir l'accord écrit de son personnel et de toute personne travaillant pour lui dans le cadre du présent contrat, afin de garantir le respect de ses règles.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Pendant l'exécution du contrat conclu entre les parties et six mois après sa cessation, le client s'interdit d'engager ou de faire travailler directement, par personne interposée, pour son propre compte ou pour celui d'un tiers, quelque personne que ce soit ayant participé à un titre quelconque à l'exécution de la prestation, même si la sollicitation initiale n'est pas formulée par le client. En cas de manquement à cette obligation, ONE IT Service sera en droit de réclamer au client les dommages et intérêts pour le préjudice subi qui ne saura être en tout état de cause inférieur à six fois le dernier salaire brut mensuel de ladite personne. Dans le cas spécifique de marché à durée déterminée en cours d'exécution, le client s'engage à informer ONE IT Service de la remise en appel d'offres de ce marché trois mois au moins avant ladite remise, ainsi qu'à notifier la décision du résultat de cet appel d'offres à ONE IT Service deux mois au minimum avant la fin d'exécution du marché.

DURÉE, SUSPENSION, RÉILIATION

Sauf spécification contraire précisée dans le devis ou la proposition de contrat, la durée des prestations de maintenance ou de surveillance des systèmes d'information du client est fixée à un an. S'agissant d'un contrat d'abonnement, ce dernier est automatiquement reconduit par tacite reconduction à son échéance pour une période successive de même durée que la précédente période. Chaque partie pourra mettre fin à la période initiale ou à une quelconque des périodes ou lots de la prestation en le faisant savoir à l'autre partie par lettre recommandée trois mois avant la fin de la période considérée. Malgré ce qui est indiqué au paragraphe précédent, le non-respect d'une obligation du client donne la faculté à ONE IT Service de plein droit et sans préavis, par l'envoi d'une simple lettre recommandée de suspendre l'exécution de tout ou

partie des contrats en cours mentionnés dans ladite lettre, et ce, jusqu'à ce qu'il soit remédié au manquement et/ou résilier, le cas échéant, résoudre tout ou partie des contrats en cours par simple lettre recommandée avec avis de réception après expiration de huit jours francs suivant une mise en demeure, également envoyée sous pli recommandé avec avis de réception, de mettre fin au manquement constaté et resté sans effet. Dans les cas de résiliation ou résolution, toutes les sommes déjà versées par le client seront conservées par ONE IT Service jusqu'à détermination d'un commun accord du préjudice subi par ONE IT Service ou à défaut d'accord amiable, par décision de justice définitive.

CESSION

Sauf accord exprès de l'autre partie, le bénéfice du présent contrat ne pourra être cédé.

FOR JURIDIQUE

En cas de litige ou à défaut d'accord, le For Juridique de ONE IT Service est à Genève.

ONE IT Service

Route de Pré-Marais 24
CH – 1233 Bernex

+41(0)22 757 15 62 Tel
WWW.ONEITSERVICE.COM